



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juin 2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-huit, le six juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 31 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES : 4

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Validé la nouvelle dénomination de voies publiques et de voies privées ;
2. Approuvé l'acquisition et le transfert d'activité par l'Epora de la parcelle AZ 11 – rue de la petite Vitesse ;
3. Approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de requalification urbaine de l'ilot Pleuvev ;
4. Approuvé la convention à passer avec le SYPEM pour la commande groupée ;
5. Validé l'adhésion du SYPEM et de la Commune au service de mutualisation du personnel avec Loire Forez ;
6. Validé le rapport annuel du service de l'eau ;
7. Approuvé l'évolution des tarifs de la pause méridienne et de la garderie ;
8. Autorisé la demande de subvention auprès du Département de la Loire relative à la protection du périmètre du Canal du Forez vers les Peyrots ;
9. Autorisé la demande de subvention pour le contrat de rivière ;
10. Approuvé le dépôt du dossier de candidature pour l'appel à projet services et usages numériques du Département de la Loire ;
11. Approuvé le dépôt du dossier de candidature à l'appel à projet « centres bourgs/centres villes attractifs et dynamiques » de Loire Forez Agglomération ;
12. Adopté la modification du tableau des emplois ;
13. Autorisé le Maire à désigner un délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD ;

Le Maire,

Christophe BRETTON